

## My First Enterprise

### Règlement détaillé :

1. Le concours s'adresse à tous les élèves fréquentant une classe de 4<sup>e</sup> de l'enseignement général et classique.
2. Un groupe se compose de 3 à 4 élèves et doit s'inscrire via la fiche d'inscription au plus tard pour le 26 octobre 2018.
3. Durée du concours : Du 12 novembre 2018 jusqu'au 15 mars 2019.
4. Chaque groupe reçoit un capital de départ de 40 € en espèces avant le 11 novembre 2018.
5. Avec ce capital de départ, les élèves établissent une petite entreprise qui consiste en une activité d'achat-vente de petits produits, un service offert, ou bien une petite activité de production. Le capital de départ devra être suffisant pour lancer l'entreprise.
6. Il n'est pas permis d'augmenter ce capital de départ par des dons, des investissements de personnes externes, etc.
7. Le sponsoring n'est pas permis.
8. Toutes les charges variables doivent être financées par le groupe de projet. La mise à disposition gratuite de produits (p.ex. ingrédients pour réaliser un gâteau) n'est pas permise. En revanche, les machines, outillage, etc. - dont les charges fixes – peuvent être mis à disposition par des tiers (p. ex moule pour réaliser un gâteau).
9. Toute activité et opération économique (descriptif des activités réalisées et de la gestion d'entreprise effectuée) doit être témoinnée à l'aide du livre de caisse fourni par la documentation de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg ([www.jel.lu](http://www.jel.lu) : Onglet « Nos Programmes »).
10. Tous les tickets de caisse et les factures sont à conserver et à ajouter dans les annexes.
11. Remise de la documentation au jury composé de personnes issues du monde professionnel au plus tard le 2 avril 2019.
12. Les 15 meilleures équipes seront sélectionnées pour la finale sur base de leur documentation. La sélection sera publiée par courriel le 25 avril 2019.
13. Finale : 8 mai 2019 (Lieu : Deloitte Luxembourg – 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg)
14. La présentation des finalistes devra être remise **au plus tard** le 6 mai 2019 (les modalités pour la présentation et le déroulement de la finale seront envoyées en cours de l'année).
15. Après la clôture du projet, les élèves doivent – en cas de bénéfice – remettre les 40 € du capital de départ à l'asbl Jonk Entrepreneuren afin d'aider à financer les projets de l'année scolaire suivante et de soutenir une œuvre caritative. Le reste du bénéfice peut être partagé entre les membres de l'équipe, remis sous forme de don à une association caritative, etc.